

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale Humanités

Université confédérale Léonard de Vinci
Université de Poitiers
Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 04/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Yves Abrioux, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves ABRIOUX, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

Experts :

M. Sandro LANDI, Université Bordeaux Montaigne

M. Tanguy PHILIPPE, Université de Bretagne Occidentale - UBO

M. Jean-Luc RINAUDO, Université de Rouen Normandie

M. Dan SAVATOVSKY, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Laurence TALAIRACH-VIELMAS

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en février 2017
et d'une visite de l'ED en mai 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Lettres, Pensée, Arts et Histoire* (ED LPAH, n°525) a été constituée dans le cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Limousin Poitou-Charentes (PRES LPC). Dans le cadre de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) intitulée Université confédérale Léonard-de-Vinci (UCLdV), qui regroupe les universités de Limoges et de Poitiers et l'École nationale supérieure d'Ingénieurs de Poitiers, il est proposé de restructurer cette ED. Intitulée ED *Humanités*, cette nouvelle école doctorale sera adossée à neuf unités de recherche (UR) contre onze dans l'ED LPAH. Trois partenariats signés par l'Université de Poitiers prévoient des co-encadrements de doctorants avec l'Institut Catholique de Paris et l'École du Louvre et l'École Européenne Supérieure de l'Image d'Angoulême. Le périmètre scientifique de cette ED porte sur les modes de vie, les rapports politiques et sociaux, les créations et les échanges artistiques et les courants de pensée à travers le temps (depuis l'Antiquité), dans diverses aires géographiques, littéraires et culturelles.

Les UR ne sont pas bilocalisées. Six sont implantées à Poitiers, deux à Limoges (dont une en partenariat avec Clermont-Ferrand), une seule unité étant à cheval sur les deux établissements. L'ED LPAH comporte également deux UR implantés à la Rochelle. Dans la mesure où l'Université de la Rochelle se retire du projet initial d'UCLdV, ces UR seront absentes de l'ED *Humanités*. Chaque établissement comporte son propre Conseil doctoral. Il héberge aussi ses unités de recherche et un secrétariat. La direction de l'ED LPAH est assurée par l'Université de Poitiers.

L'ED LPAH comprend un nombre de doctorants en légère baisse, étant passée d'un peu plus de 300 à 279 au cours de l'exercice 2012-2016, pour 108 enseignants-chercheurs habilités à diriger la recherche (HDR), nombre quant à lui en progression de plus de 15%.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Dans de nombreux domaines, les principes de fonctionnement de l'ED LPAH au sein du PRES LPC accordent un rôle prééminent aux trois établissements dans lesquels sont inscrits ses doctorants (Universités de Poitiers, de Limoges et de La Rochelle). La direction de l'ED est assurée par un directeur et une codirectrice, en poste respectivement à Poitiers et à Limoges. Le Conseil de l'ED LPAH, dans lequel sont représentées toutes les UR, intègre des représentants des docteurs et du personnel, ainsi que des personnalités extérieures, en conformité avec l'arrêté de 2006 sur la formation doctorale. Il s'agit d'une instance de coordination et de perspective, la vie courante de l'école doctorale étant gérée à l'échelle de chaque établissement, pour partie par des structures associant d'autres ED sous la houlette du collège doctoral de l'établissement. En l'absence d'une structure collégiale qui ferait pendant aux collèges doctoraux à l'échelle du PRES, qui est celle de l'ED, ce mode de fonctionnement provoque un certain nombre de disparités, notamment dans les moyens matériels, financiers et humains accordés à l'ED LPAH qui sont spécifiques à chacun de ses établissements. Aussi, un pan de la formation des doctorants étant en partie et leurs missions scientifiques totalement gérées par des structures dépendant des différents collèges doctoraux d'établissement et le financement des soutenance étant partagé avec les UR, les moyens financiers globaux de l'école doctorale ne sont pas connus. Ses financements proviennent de différentes sources et dépendent pour l'essentiel des établissements et de leurs partenaires institutionnels ou régionaux, ce qui est également le cas du financement des contrats doctoraux nationaux ou régionaux. Dans l'attente de la création d'un site Internet autonome qui

facilitera l'interactivité avec les doctorants et les directions de thèse, cette école s'appuie sur chaque établissement pour une communication qui n'est pas toujours harmonisée.

L'ED LPAH n'intervient pas dans la détermination des champs thématiques des thèses susceptibles d'être inscrites dans ses UR. Elle fixe pour le recrutement de ses doctorants une procédure-cadre dans laquelle elle examine prioritairement, sur dossier, la qualité du cursus antérieur et le niveau d'expression française des candidats. La mention Bien dans un master à finalité recherche est exigible. Le Conseil de l'ED statue sur les dérogations demandées par des candidats ayant obtenu une mention inférieure, dont la candidature doit être dûment motivée par le directeur de recherche et d'unité, mais aussi sur les candidatures étrangères et les candidats lauréats d'un master à finalité professionnelle, auxquels un complément de formation peut être demandé. Le niveau de maîtrise de la langue française est apprécié au cas par cas, sans que des critères précis ne soient établis. L'attribution des contrats doctoraux se déroule selon une procédure destinée à prendre en compte aussi bien l'excellence des candidats qu'un certain nombre de thématiques prioritaires préalablement affichées par les UR partenaires. Les candidats sont présélectionnés par les UR selon des procédures qui leurs sont propres puis auditionnés par une commission propre à chaque établissement. Ce dispositif est destiné à permettre à chaque unité de bénéficier de contrats doctoraux au cours d'un exercice quinquennal. L'issue du concours étant largement décidée à l'échelle des UR, avant même l'audition des candidats par un jury d'établissement, dans lequel seule la « sous-école doctorale » d'établissement est représentée, il existe toutefois un risque d'inégalité de traitement des candidats. Le dossier fourni par l'ED n'a pas fait apparaître de seuil de financement des thèses.

Également assuré à l'échelle de chaque établissement, le suivi de la poursuite de carrière des doctorants connaît des carences importantes qui, elles aussi, témoignent des faiblesses d'une gestion éclatée. Les partenariats avec d'autres établissements concernent la seule Université de Poitiers. Les établissements ont tissé des relations avec des partenaires non universitaires à l'échelle régionale, dont les bénéficiaires pour les doctorants de l'ED LPAH mériteraient d'être explicités et évalués. Les UR rattachées à l'ED LPAH participent à une offre de formation transversale gérée par le Collège doctoral de chaque établissement et assurent des formations de spécialisation ou de spécialité ouvertes à l'ensemble des doctorants mais d'une nature différente selon l'établissement. Il existe une Charte des thèses commune, qui devrait d'être mise en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale.

Les risques découlant d'une harmonisation parfois faible des dispositifs propres à chaque établissement n'ont pas empêché l'ED LPAH de conduire une politique scientifique assez largement ouverte à l'échelle nationale et internationale, même si le nombre de ses doctorants diplômés d'un master français extérieur ou étranger et son évolution au cours de l'exercice quinquennal mériteraient d'être mis en évidence et évaluée à l'échelle de l'ED et non des seuls établissements. L'évolution des inscriptions en cotutelle, dont 35 sont en cours, devrait aussi d'être précisée et évaluée. La communication à l'attention des doctorants est réelle mais relève, encore une fois, davantage de chacun des établissements.

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED LPAH regroupe actuellement 108 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR contre 93 en 2012-2013, un chiffre en progression constante depuis quatre ans. Le taux d'encadrement global moyen, en baisse constante, était de 2,58 en 2015-2016, contre 3,27 en 2012-2013. Cette baisse significative est à mettre à l'actif de l'ED, qui a œuvré pour limiter le nombre d'encadrements assumés par chaque HDR. Ainsi, alors qu'un HDR pouvait diriger à lui seul 23 doctorants en 2012-2013 et que le maximum autorisé est désormais de 10, en 2015-2016 le maximum observé était tombé à 8. L'ED LPAH pratique une politique obligeant les HDR à proposer une codirection de thèse pour toute nouvelle inscription d'un doctorant dans l'année de leur départ à la retraite. Les inscriptions en thèses avec un établissement partenaire doivent aussi se faire en codirection.

L'offre de formation et le suivi des doctorants pâtissent quelque peu de l'écartèlement institutionnel et géographique de l'ED LPAH entre différents établissements. La formation comporte trois dimensions, chacune de 30h obligatoires, contrôlées par une attestation de présence. Une seule, d'ordre thématique, est directement assurée par l'ED, sous la forme de deux journées thématiques annuelles accueillies à tour de rôle par chaque établissement. Le programme thématique varie de manière intéressante d'année en année. La publication des actes constitue un acquis de l'exercice quinquennal en cours. Les doctorants sont pleinement impliqués dans l'organisation de ces journées financées par l'ED, dont la dotation budgétaire permet de prendre en charge le transfert de tous les participants vers l'établissement d'accueil, ainsi que leur hébergement. Les deux autres dimensions de la formation sont organisées à l'échelle de chaque établissement. Dans chacun de ces établissements, le collège doctoral ou l'ensemble des écoles doctorales du secteur SHS prend en charge des formations transversales, méthodologiques et professionnalisantes. Les UR assurent des formations « de spécialisation » ou

« spécialisées », dont l'organisation et les objectifs diffèrent d'un établissement à l'autre. Une évaluation de la formation par les doctorants est organisée. Destinées à faire évoluer l'offre, les réponses au questionnaire prévu à cette fin sont en nombre limité. Les réserves émises pendant plusieurs années par des doctorants et des enseignants-chercheurs sur la qualité de la sous-traitance d'une formation professionnalisante visant l'ensemble des ED du site et confiée à un organisme privé n'ont été que tardivement prises en compte. Il existe un système de validations et d'équivalences pour les doctorants en codirection avec un établissement partenaire, pour les doctorants salariés et pour les doctorants ne résidant pas sur place. Un carnet de bord du doctorant spécifique à l'Université de Poitiers comporte des rubriques destinées à faciliter l'autoévaluation des doctorants. Les doctorants inscrits à Poitiers ont aussi la possibilité de présenter leurs travaux dans les neuf séances annuelles des Mardis et Mercredis de l'École.

La rentrée universitaire est organisée par chaque établissement, à l'échelle de ses écoles doctorales. En l'absence d'une réunion de rentrée spécifique à l'ED LPAH, les droits et les devoirs des doctorants sont précisés dans un Règlement des Études fourni en complément de la Charte des thèses. Ce document précise clairement les conditions rigoureuses de la réinscription en 2^{ème} et en troisième année de thèse, puis de réinscription dérogatoire à partir de la 4^{ème} et jusqu'à la 6^{ème} année. Le dispositif de suivi et de réinscription, qui doit permettre de repérer les doctorants en difficulté, est en attente d'une mise à jour pour assurer sa conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale, qu'il anticipe dans une certaine mesure. Une inscription dérogatoire en 7^{ème} année demeure possible, toute inscription supplémentaire étant refusée. L'absence de contact avec l'ED ou la direction de thèse pendant une année est considérée comme constituant un abandon de fait. Encore conséquent, le nombre des abandons est en légère baisse, avec toutefois un pic inexplicable en 2014-2015, qui a vu 33 abandons, contre 22 l'année précédente et 21 l'année suivante. Aucun dispositif formel de résolution des conflits ne vient préciser les dispositions prévues dans la charte des thèses. La durée moyenne des thèses demeure globalement stable autour de 65 mois, ce qui reste relativement honorable pour une école doctorale en sciences humaines jouissant d'un nombre très réduit de thèses financées. Pour encourager la constitution de jurys internationaux, l'ED LPAH a mis en place une procédure de visioconférence dont l'organisation est clairement précisée dans un document conçu à cette fin. Les candidats à la soutenance d'une thèse doivent avoir validé les 90h de formation obligatoire.

- Suivi et Insertion des docteurs

Pour assurer la valorisation de la recherche doctorale, L'ED LPAH incite ses doctorants à participer au concours « Ma thèse en 180 secondes » et envisage de décerner un prix de thèse annuel. Cette école a tissé des liens avec des institutions de promotion et de diffusion des résultats de la recherche, à l'échelle universitaire et régionale. Les thèses soutenues sont mises en ligne mais aucun usage est fait d'une archive ouverte type HAL (Hyper articles en ligne) pour divulguer les travaux des doctorants et des jeunes docteurs.

La poursuite de carrière des docteurs fait l'objet d'actions conduites dans le cadre de l'offre de formation transversale. Les directeurs de thèse accompagnent dans leurs démarches les docteurs qui souhaitent une insertion dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour le reste, la valorisation de la recherche doctorale et le suivi des jeunes docteurs relèvent des établissements. Il a été vu que seuls les doctorants de l'Université de Poitiers disposent d'un Carnet de bord. Chaque établissement organise sa propre cérémonie de remise des diplômes et prend en charge le suivi de la carrière de ses docteurs.

Conduite par le service « Statistiques » des deux établissements, les enquêtes auprès des docteurs connaissent des retours difficilement exploitables du fait du nombre limité des réponses obtenues et du manque de régularité de leur traitement. Les derniers résultats connus pour le suivi à trois ans concernent les doctorants ayant soutenu 2012.

- Autoévaluation et projet :

Aucun dispositif n'a été mis en place par la nouvelle Université confédérale ou ses établissements pour piloter les travaux d'autoévaluation et de construction de projet des écoles doctorales. Les établissements partenaires n'ont pas été associés à ces travaux, qui pâtissent par ailleurs de la carence de certaines données quantitatives. L'autoévaluation de l'ED LPAH est de nature purement factuelle. En l'absence d'une analyse qualitative et donc de tout repérage des forces et des faiblesses, le projet de l'ED *Humanités* issue de la recomposition de l'ED LPAH demeure d'une grande généralité. Ainsi, si ce projet envisage d'adapter et d'étendre à l'ensemble de ses doctorants le carnet de bord du doctorant spécifique à

l'Université de Poitiers, il ne comporte aucune orientation forte pour tenter de remédier à la faiblesse chronique aussi bien du financement des thèses dans le champ des sciences humaine et sociales ou encore du suivi des jeunes docteurs, même s'il est prévu de créer une association des doctorants. Le projet de l'ED Humanités ne fait état d'aucune transformation significative découlant de la création de l'Université confédérale. Il ne permet pas de juger si cette nouvelle structure confédérale est susceptible de constituer une opportunité pour l'ED *Humanités* et ses doctorants. L'absence de précisions sur le périmètre du futur Collège des Formations Doctorales de l'Université Confédérale Léonard-de-Vinci Collège, et donc du Collège doctoral propre à chaque établissement, dont la disparition n'est nullement envisagée, interdit l'évaluation d'une politique de site qui tarde à s'affirmer.

Appréciation globale :

Malgré un mode de fonctionnement divergeant parfois d'un établissement à l'autre, l'ED *Lettres, Pensée, Arts et Histoire* peut revendiquer un bilan assez satisfaisant appuyé sur l'attractivité de son périmètre scientifique, la qualité de ses journées thématiques, son ouverture à l'international, une politique volontariste de limitation du nombre de directions de thèse autorisées aux enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches et un suivi attentif de ses doctorants.

Le projet de restructuration conduisant au remplacement de cette école par l'ED *Humanités* pâtit d'une situation institutionnelle floue découlant de la mise en place tardive et compliquée, par les Universités de Limoges et de Poitiers et l'École nationale supérieure d'Ingénieurs de Poitiers, de l'Université confédérale Léonard-de-Vinci. Le Collège des Formations Doctorales de l'UCLdV demeure en gestation. En conséquence, le périmètre de son action reste à préciser et sa politique à affirmer. Cette situation difficile, qui a nuit tant au pilotage de l'autoévaluation de l'ED LPAH qu'à la collecte de certaines données statistiques, a limité les possibilités d'analyse qualitative de l'exercice quinquennal en cours et, par voie de conséquence, a rendu impossible la rédaction, par la nouvelle ED *Humanités*, d'un projet détaillé qui tirerait toutes les leçons utiles du passé. Il n'empêche que sa cohérence scientifique, la solidité de son offre en matière de direction de recherche, la qualité structurée quoique perfectible de son dispositif de formation, enfin l'engagement plein et entier de sa direction, dont témoigne en particulier la qualité des journées thématiques de l'École, permettent d'augurer d'une évolution positive de l'École doctorale Humanités, dans l'intérêt de ses doctorants et d'une affirmation plus franche de son identité. La réussite de l'action de l'École doctorale ne pourra qu'être favorisée par une harmonisation de ses relations avec ses établissements d'accueil, que permettrait une gouvernance moins enchevêtrée de l'UCLdV.

Points forts :

- Périmètre scientifique cohérent et une attractivité confortée par la présence de trois UMR dans l'ED LPAH et de deux dans la future ED Humanités.
- Réelle ouverture nationale et internationale.
- Mise en place d'une politique globalement efficace pour juguler les cas de sur-encadrement de thèse.
- Existence de deux journées thématiques avec publication des actes, tournant annuellement entre les établissements participant à l'école doctorale ;
- Forte implication de la direction de l'ED sur le plan scientifique et humain, qui a gommé les effets potentiellement négatifs d'un changement de direction dans la conjoncture difficile découlant de la constitution heurtée de la nouvelle Université Confédérale Léonard-de-Vinci.

Points faibles :

- Gouvernance à niveaux enchevêtrés de l'Université confédérale et de ses établissements, et une définition faiblement affirmée des prérogatives et des responsabilités du niveau confédéral, qui ont pour effet d'entraver le développement d'une identité propre aux ED, lesquelles relèvent de l'échelle confédérale, alors même que les

établissements, dont dépendent d'importants moyens matériels et financiers, se montrent soucieux d'asseoir leur identité propre, et qui s'est soldée par une autoévaluation dépourvue de pilotage institutionnel.

- Fonctionnement trop marqué par la prédominance des deux établissements universitaires de Limoges et de Poitiers dans la vie de l'ED, qui a pour effet d'estomper son identité confédérale propre mais aussi d'introduire des disparités dans son fonctionnement interne : recrutement des doctorants, formation, communication.
- Dissolution de l'ED Humanités, à l'échelle de chaque établissement, dans des structures regroupant diverses écoles doctorales et/ou le collège doctoral de l'établissement, chacune dotée de règles de fonctionnement particulières, ce qui entraîne un risque d'inégalité dans le traitement des dossiers et une perte de lisibilité des moyens scientifiques et financiers mis en œuvre dans les différents domaines affectés : concours de recrutement des doctorants contractuels, missions scientifiques des doctorants (terrain et communications), formations.
- Lenteur de la prise en compte de l'évaluation des formations dites « transversales » à l'échelle du PRES LPC.
- Taux de financement de thèses qui demeure faible et que le récent redécoupage des régions risque d'aggraver.
- Exploitation imperceptible des résultats du suivi de la poursuite de carrière de ses docteurs, malgré une évolution intéressante des résultats obtenus au début de l'exercice quinquennal dans les enquêtes en direction des jeunes docteurs, et cela malgré une gestion problématique dévolue à chaque établissement.
- Lenteur de la mise en application de l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales.
- Moyens humains limités mis à la disposition de l'ED.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations ou pistes de réflexion suivantes :

- L'Université confédérale Léonard-de-Vinci pourrait se doter d'une structure et d'une culture de gouvernance qui favorise, à l'échelle confédérale, le développement d'une politique de recherche claire et forte, dans laquelle ses ED, dont l'identité serait elle aussi renforcée, se verraient attribuer un rôle plus affirmé. L'Université confédérale pourrait prendre en charge, dans le cadre d'une culture de gouvernance apaisée, le pilotage de l'autoévaluation de ses ED, par la mise en place d'une procédure formalisée autorisant une évaluation interne ou externe au site.

- L'ED *Humanités* pourrait s'inspirer de la réussite de ses journées thématiques annuelles afin de se forger une identité plus affirmée. Il serait intéressant que la journée de rentrée des ED, actuellement placée sous la responsabilité du collège doctoral de chaque établissement, comporte au moins un moment propre à l'école en tant que telle et dans sa globalité, en faisant appel, par exemple, à la visioconférence. Cette ED pourrait aussi clarifier et harmoniser sa politique linguistique (niveau d'expression française requis pour une inscription en thèses, suivi et évaluation des problèmes d'expression, thèse et/ou soutenance en langue étrangère), harmoniser le volant de formations dites « de spécialisation » à Poitiers mais « spécialisées » à Limoges, afin d'en clarifier les objectifs, et veiller à sa communication en direction de tous ses doctorants, en mettant en place un mailing commun à l'ensemble des membres de l'école.

- Il serait souhaitable que l'Université confédérale et l'ED *Humanités* mettent en place des structures homogènes garantissant une égalité de traitement scientifique et financier des candidats à un contrat doctoral ou au financement d'une mission scientifique mais aussi un accès harmonisé aux formations proposées aux doctorants, sans distinction entre les établissements de Limoges et de Poitiers.

- Il serait préférable que l'ED fasse preuve d'une réactivité accrue, afin d'éviter qu'une formation ne perdure dans un contexte d'évaluations négatives émises par certains de ses doctorants et de mises en garde formulées par des enseignants-chercheurs.

- La faiblesse des financements des doctorants en sciences humaines est notoire. En conséquence, il serait utile que l'Université confédérale se tourne vers la Région Nouvelle Aquitaine afin la sensibiliser à ce problème majeur, mais aussi que l'ED *Humanités* accentue la valorisation de ses doctorats à l'échelle régionale et qu'elle cherche à développer une politique forte de contrats de type CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche), par une communication tant auprès de ses doctorants et futurs doctorants qu'en direction des entreprises, des associations et des administrations régionales.

- La difficulté d'obtenir des jeunes docteurs qu'ils respectent leur engagement de tenir leur université informée de leur poursuite de carrière dans les années suivant l'obtention de leur thèse est notoire. Afin de pallier la carence de données qui en découle, il est souhaitable que l'Université confédérale Léonard-de-Vinci se dote de moyens suffisants et communs à ses établissements pour maximaliser la récolte et l'exploitation des données, et que l'ED *Humanités* songe à mettre en place un observatoire qualitatif confrontant les attentes de ses doctorants au moment de leur inscription à leur évaluation de leur formation en fin de parcours, afin de faire évoluer les dispositifs consacrés aux poursuites de carrière.

- Il est recommandé à l'Université confédérale Léonard-de-Vinci d'achever la mise en place des comités de suivi individuel des doctorants et de mettre la Charte du Doctorat et la composition du Conseil d'ED en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.

- Il serait souhaitable que, dans la mesure des moyens dont elle dispose, l'Université confédérale renforce le soutien administratif que l'ED LPAH partage actuellement, à l'échelle de chaque établissement, avec d'autres écoles doctorales, afin de favoriser la mise en œuvre de politiques ambitieuses à l'échelle confédérale, qui est celle des ED du site.

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



Université
de Limoges



Université
de Poitiers



Réponse institutionnelle des établissements à l'évaluation HCERES des écoles doctorales de l'UCLdV

Les Présidents et Directeurs de l'Université Confédérale Léonard de Vinci et ses établissements membres remercient le HCERES ainsi que les membres des comités de visite pour l'évaluation qu'ils ont faite de nos écoles doctorales. Nous sommes heureux qu'ils aient pu voir les nombreux points forts de nos écoles et qu'ils aient pu mettre en avant des manquements qui sont autant d'opportunités pour la construction de notre projet doctoral commun.

Nos écoles doctorales, mises en place dans le cadre du PRES Limousin Poitou Charentes, ont porté leurs fruits : nous avons construit de véritables écoles partagées, thématiquement cohérentes avec quelques actions en commun. Elles étaient toutefois limitées, compte tenu d'un PRES qui n'était pas en mesure de porter une politique commune forte. La distance entre Poitiers et Limoges ne permet pas de nous considérer comme un site unique au sens du HCERES. De plus les politiques d'aide aux universités et écoles des deux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes étaient notablement différents. Cette situation a limité les possibilités de convergence.

Nous souhaitons désormais, à travers la ComUE, travailler ensemble à une véritable politique fédératrice. Nos écoles doctorales ne sont plus *partagées*, elles sont *communes*. Les directeurs des écoles doctorales ne sont pas nommés par leur établissement de rattachement principal, mais d'un commun accord par le Conseil des Membres de l'UCLdV. La ComUE a été dotée d'un budget propre en matière de formation doctorale et elle porte des formations communes, notamment la préparation à la pédagogie et les formations thématiques. De plus, l'UCLdV engage également des ressources humaines dans le cadre de sa politique doctorale : un ingénieur de recherche coordinateur, un ingénieur d'étude développeur informatique, bientôt un(e) assistant(e) ingénieur(e) pour le suivi des formations en central et 8 secrétaires d'école doctorale qui seront en poste dans les établissements.

Les comités d'évaluation ont souvent noté le manque de cohérence entre les établissements, au sein même des écoles doctorales. Ce message a été entendu et ces questions alimenteront les principaux axes de discussion et de travail des mois à venir. Nous avons prévu, en premier lieu, d'organiser une

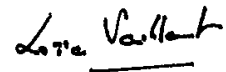
consultation étendue afin de déterminer les priorités pour mettre en œuvre cet objectif de convergence et dans quel calendrier. Cette dynamique sera portée par le conseil des membres de la ComUE et sera alimentée par les réflexions au sein du Conseil pour la Formation Doctorale qui est notre collègue de site. Le cadrage, qui aura identifié des points de progrès souhaitables, permettra au CFD de travailler à la mise en œuvre progressive des propositions retenues.

Le CFD nous paraît être l'instance la plus adaptée pour identifier les points de convergence possibles. Celui-ci nous a déjà permis, depuis la visite des comités d'évaluation, de rédiger une nouvelle charte doctorale commune, de préparer nos formations à l'éthique et l'intégrité et de concevoir un modèle commun de convention de formation. Nous avons également avancé sur la mise à disposition de sites internet communs pour nos écoles doctorales.

Nous prenons également note d'autres commentaires, par exemple sur le manque de suivi de l'insertion de nos docteurs, l'implication des doctorants dans nos discussions et instances. Ces éléments sont déjà intégrés dans nos réflexions sur la construction de notre politique doctorale commune. Celle-ci débouchera, avant la fin du contrat, à des écoles doctorales ayant une politique propre et autonome, cadrée par la volonté commune de fournir à nos doctorants l'opportunité et une réelle possibilité de succès dans leur formation par la recherche.

L'Université Confédérale Léonard de Vinci a les ressources et l'opportunité de mettre en place une politique doctorale commune et forte. Les Présidents et Directeurs prennent acte des rapports d'évaluation et tiendront compte des recommandations pour conduire des actions concertées à travers le CFD, afin de donner la possibilité aux écoles doctorales de l'UCLdV d'être des structures dotées d'une politique propre et harmonieuse entre les sites.

Pr Loïc Vaillant, Président de l'UCLdV

A handwritten signature in black ink, reading "Loïc Vaillant". The signature is written in a cursive style. Below the signature, there is a horizontal line that serves as a separator or underline.



UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE
LÉONARD DE VINCI



Université
de Limoges



Poitiers, le 2 octobre 2017

Objet : Réponse de l'École Doctorale LPAH (ED 525) à son évaluation par le comité d'experts délégué par le HCERES.

La direction de l'École Doctorale « Lettres Pensée Arts Histoire » remercie des experts du comité délégué par l'HCERES de leur travail d'évaluation de la formation qu'elle met en place et qu'elle gère. La description de l'organisation administrative et de la formation est tout à fait conforme à ce qui avait été porté dans le rapport d'auto-évaluation et qui a été complété lors des entretiens organisés lors de la visite du comité.

Il est confirmé que les points faibles signalés relèvent essentiellement de problèmes de gouvernance provenant de l'écartèlement de l'ED entre les universités de Poitiers et Limoges, dont les structures sont fort différentes pour le financement des thèses comme pour la formation ; l'université confédérale s'attache actuellement à surmonter cette carence.

Il est noté que « sa cohérence scientifique, la solidité de son offre en matière de direction de recherche, la qualité structurée quoique perfectible de son dispositif de formation, enfin l'engagement plein et entier de sa direction, dont témoigne en particulier la qualité des journées thématiques de l'École, permettent d'augurer d'une évolution positive de l'École doctorale Humanités, dans l'intérêt de ses doctorants et d'une affirmation plus franche de son identité ».

La direction de l'École doctorale, encouragée par cet avis, ne souhaite pas apporter de complément au rapport.

Je vous prie de croire, chers collègues, en notre sincère considération,

P/le Conseil de l'ED
Le directeur
Jérôme Grévy